



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/268

Occupation du domaine public

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
-VU, la demande de Madame BRACAVAL Valérie en date du 04 septembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public présentée par Madame BRACAVAL, Directrice adjointe de l'agence, SG – CREDIT DU NORD, Place du Général de GAULLE, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, afin d'organiser un événement privé, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le domaine public sera occupé devant la banque SG – CREDIT DU NORD, à l'occasion d'un événement clientèle dans le cadre professionnel. Cette mesure prendra effet le **jeudi 18 septembre à partir de 16h00 jusqu'à 23h00**.

ARTICLE 2 : Une terrasse temporaire sera installée devant l'agence et une bande d'environ 3 mètres sera prévue pour le placement de tables, chaises, parasol/tonnelle.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Madame BRACAVAL Valérie,
- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 08 septembre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON